

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Label Ville et Pays d'art et d'histoire – Demande de financement auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour le programme d'actions 2019.

Un programme de médiation culturelle autour de la valorisation du patrimoine est conçu et proposé chaque année afin de répondre aux nombreux objectifs du label Ville et Pays d'art et d'histoire : étude et inventaire du patrimoine, médiation de l'architecture et du patrimoine auprès des habitants, du jeune public et des visiteurs, sensibilisation au cadre de vie et au développement durable, création d'outils de médiation et politique éditoriale, politique de mise en réseau...

Pour rappel, 2019 marquera l'année d'ouverture du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine « Lapurdum ». Un accent particulier sera donc mis autour de cet événement, d'abord avec la création des contenus et de la scénographie, puis avec l'inauguration du lieu qui constituera le point de départ d'une nouvelle programmation culturelle dans la ville.

Sur le plan de la communication, des publications communes avec l'Office de tourisme sont également prévues tout au long de l'année : « Rendez-vous, l'agenda des patrimoines à Bayonne » trimestriel pour le programme de visites guidées, pauses patrimoine, manifestations patrimoniales, etc ; à destination du grand public ; « Explorateur », à la rentrée scolaire 2019-2020, pour l'offre éducative en direction des établissements scolaires (enseignement primaire, secondaire et supérieur).

En vertu de la convention signée avec l'Etat, la DRAC peut participer au financement des actions de valorisation mises en place.

La Région Nouvelle-Aquitaine, à travers son Règlement d'intervention « Patrimoine et inventaire » adopté en octobre 2017, s'engage quant à elle à « *accompagner les villes et pays d'art et d'histoire dans la valorisation et l'animation du patrimoine, au plus près des citoyens, grâce à leurs programmes annuels d'actions de sensibilisation, de médiation et d'éducation au patrimoine et à l'architecture.* »

Cet accompagnement peut se matérialiser par une aide financière d'un maximum de 15 000 €, sur des dépenses spécifiques telles que le coût des agents en charge du suivi du label, les prestations extérieures d'intervenants, la communication sur les actions du label, la création d'expositions et d'outils de médiation.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible, pour la mise en œuvre des actions proposées en 2019 au titre du label Ville et Pays d'art et d'histoire et de l'autoriser à signer tous actes afférents.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne